



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 04 avril 2024

Le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire par M. le Maire le 04 avril 2024 à 19 heures 30 avec l'ordre du jour suivant :

- Compte de gestion 2023
- Compte administratif 2023
- Budget 2024
- Transport méridien
- Indemnités
- Enfouissement des réseaux
- Divers

Sous la présidence de M. Rémy MARCHAL, Maire,

Membres présents : DOUILLOT Rémi, LORICH Jean-Claude, SCHMITT Véronique, HUOT Adeline, NOEL Sandrine, convoqué le 22 mars 2024.

Membres absents excusés : MANNEQUIN Frédéric, SCHARFF Francis, donne procuration à DOUILLOT Rémy,

Secrétaire de séance : NOEL Sandrine

COMPTE RENDU

Compte de gestion 2023 budget lotissement et budget communal

Le compte de gestion 2023 du budget lotissement, identique au Compte Administratif 2023 du budget lotissement et le compte de gestion 2023 du budget communal, identique au Compte Administratif 2023 du budget communal sont adoptés à 07 voix pour.

Compte Administratif 2023 budget commune

Monsieur le Maire quitte la séance.

Les Conseillers Municipaux examinent les résultats de l'exercice 2023 qui se soldent :

- Section de fonctionnement : 273 785,41
- Section d'investissement : 41 793,08

Le compte administratif 2023 budget commune est adopté à 6 voix pour.

Compte administratif 2023 budget lotissement

Monsieur le Maire quitte la séance.

Les Conseillers Municipaux examinent les résultats de l'exercice 2022 qui se soldent :

- Section de fonctionnement : - 305 321,12
- Section d'investissement : 335 354,45

Le compte administratif 2023 est adopté à 6 voix pour.

Vote des taux des taxes locales directes

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de l'année 2023 en ce qui concerne :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,23 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,83 %
- Taxe d'habitation : 12,85 %

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer les taux proposés.

Budget 2024 commune

Le Conseil Municipal examine les propositions de budgets primitifs pour 2024 et décide, à l'unanimité, d'arrêter les crédits de dépenses et les recettes comme suit :

Budget principal

- section de fonctionnement : dépenses :	2 014 074,02 €
recettes :	2 014 074,02 €
- section d'investissement : dépenses :	1 881 718,00 €
recettes :	1 881 718,00 €

Budget 2024 lotissement

Le Conseil Municipal examine les propositions de budgets primitifs pour 2024 et décide, à l'unanimité, d'arrêter les crédits de dépenses et les recettes comme suit :

Budget principal

- section de fonctionnement : dépenses :	120 929,76 €
recettes :	120 929,76 €
- section d'investissement : dépenses :	116 409,64 €
recettes :	116 409,64 €

Maintien du transport méridien dans le RPI à compter de la rentrée 2024

Depuis la loi NOTRe (portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République) n° 2015-991 du 7 août 2015, la compétence en matière de « Transport » a été transférée des Départements vers les Régions.

Jusqu'à ce jour, la Région Grand Est a fait le choix de prendre intégralement à sa charge le financement quotidien de 2 allers/retours.

Le nouveau règlement régional entré en vigueur le 1^{er} septembre 2020 se fonde désormais sur un aller/retour quotidien.

Les communes désireuses de conserver ce trajet méridien, non obligatoire, devront, à compter de la rentrée 2024, prendre à leur charge le coût de ce transport avec des tarifs négociés par la Région Grand Est dans le cadre de ses marchés.

A titre d'information celui-ci reviendrait annuellement à 5 167,60 € TTC pour le RPI Bébing-Imling-Xouaxange par l'émission par la Région d'un titre de recette au nom de la commune porteuse du projet, après l'année scolaire échue soit en juillet 2025.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet expose et en avoir délibéré à l'unanimité des présents DECIDE le maintien du transport scolaire méridien des enfants du RPI Bébing-Imling-Xouaxange à partir de la rentrée 2024.

Indemnités des Adjointes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les indemnités des Adjointes avaient été fixés à 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, par délibération du 16 juin 2020.

Vu l'investissement fourni par les Adjointes pour mener à bien leurs différentes actions pour améliorer la vie du village et des ses habitants, Monsieur le Maire propose de revoir le taux des indemnités et d'appliquer le taux de 9,9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Le conseil municipal, avec 4 voix pour et 3 abstentions, décide d'augmenter le taux des indemnités attribué aux Adjointes à 9,9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Divers :

Démission d'un conseiller : Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur GIRE Guillaume concernant sa démission de son poste de conseiller municipal à compter du mercredi 03 avril 2024.

Le conseil municipal prend note de la démission de Monsieur GIRE Guillaume.

Enfouissement des réseaux aériens : Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de consulter un bureau d'étude afin pour un projet d'enfouissement des réseaux aériens.

La séance est levée à 22h00.